

# Collectif Touche pas mon eau !



## L'eau dans la Communauté de Communes Saône-Beaujolais

L'eau est un bien commun : elle n'appartient à personne car elle est indispensable à tout le monde. Chacun d'entre nous doit pouvoir y accéder à un coût raisonnable. Pourtant, au sein d'une même communauté de communes, les coûts peuvent être très différents d'une commune à l'autre.

Évolution des coûts (TTC) dans le Haut-Beaujolais 2017 -> 2019 :

	2017	2019	Augmentation
Abonnement semestriel	59,28 €	71,21 €	+ 20 %
Consommation	3,46 €	4,86 €	+ 40 %

Coûts (TTC) comparés entre Régie (St Bonnet) et DSP (Monsols) en 2019 :

	Saint Bonnet (régie)	Monsols (DSP)	Ratio
Abonnement semestriel	38 €	71,21 €	X 1,9
Consommation	1,77 €	4,86 €	X 2,75

Coûts globaux (TTC) dans différentes communes de la CCSB pour 100m<sup>3</sup> consommés en 2019 :

Saint Bonnet	Les Ardillats	St Didier s/Beaujeu	Beaujeu	Régnié-Durette	Aigueperse	Saint Igny de Vers	Monsols
2,53 €	4,37 €	4,40 €	4,47 €	4,47 €	6,04 €	6,04 €	6,28 €

Nous sommes en présence d'un système pervers : plus l'abonnement est élevé, plus il faut consommer pour atténuer son coût. À l'inverse, si on économise l'eau, l'exploitant augmente le tarif pour maintenir son niveau de revenus.

L'eau ne peut pas être une marchandise, c'est un patrimoine naturel garant de la survie et de la diversité du vivant. La préservation de sa qualité et son utilisation équitable sont nécessaires au développement durable.

L'eau est un bien public qui doit être géré par le Public : le transfert de compétences vers les communautés de communes est une opportunité à saisir pour mettre en place une régie publique de l'eau.